



Municipalité de la
Commune de Prangins

**Préavis No 66/15
au Conseil Communal**

**Demande d'un crédit de CHF 62'500.- pour l'adaptation
de deux carrefours à feux sur la route Suisse pour
prioriser la ligne TPN 10.811 prolongée jusqu'à Gland.**

Cyrille Perret, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule et historique

La plupart des aménagements « 2012 » étudiés par le Conseil régional en faveur des transports publics ont été réalisés ou sont en voie de l'être. Les aménagements « 2013-2014 », plus complexes, ont nécessités plus de temps pour arriver à maturité. Sur la commune de Prangins, cela concerne l'adaptation de deux carrefours à feux sur la Route Suisse (voir carte ci-dessous). Ces aménagements sont liés au projet de prolongement de la ligne TPN 10.811 depuis la gare de Nyon jusqu'à Gland. Le réaménagement du débouché du Chemin des Vergers en fait également partie mais il a été classé dans les mesures « 2015 ». Situé hors localité, sa mise en œuvre devrait être pilotée par la Direction générale de la mobilité et des routes de l'Etat de Vaud.

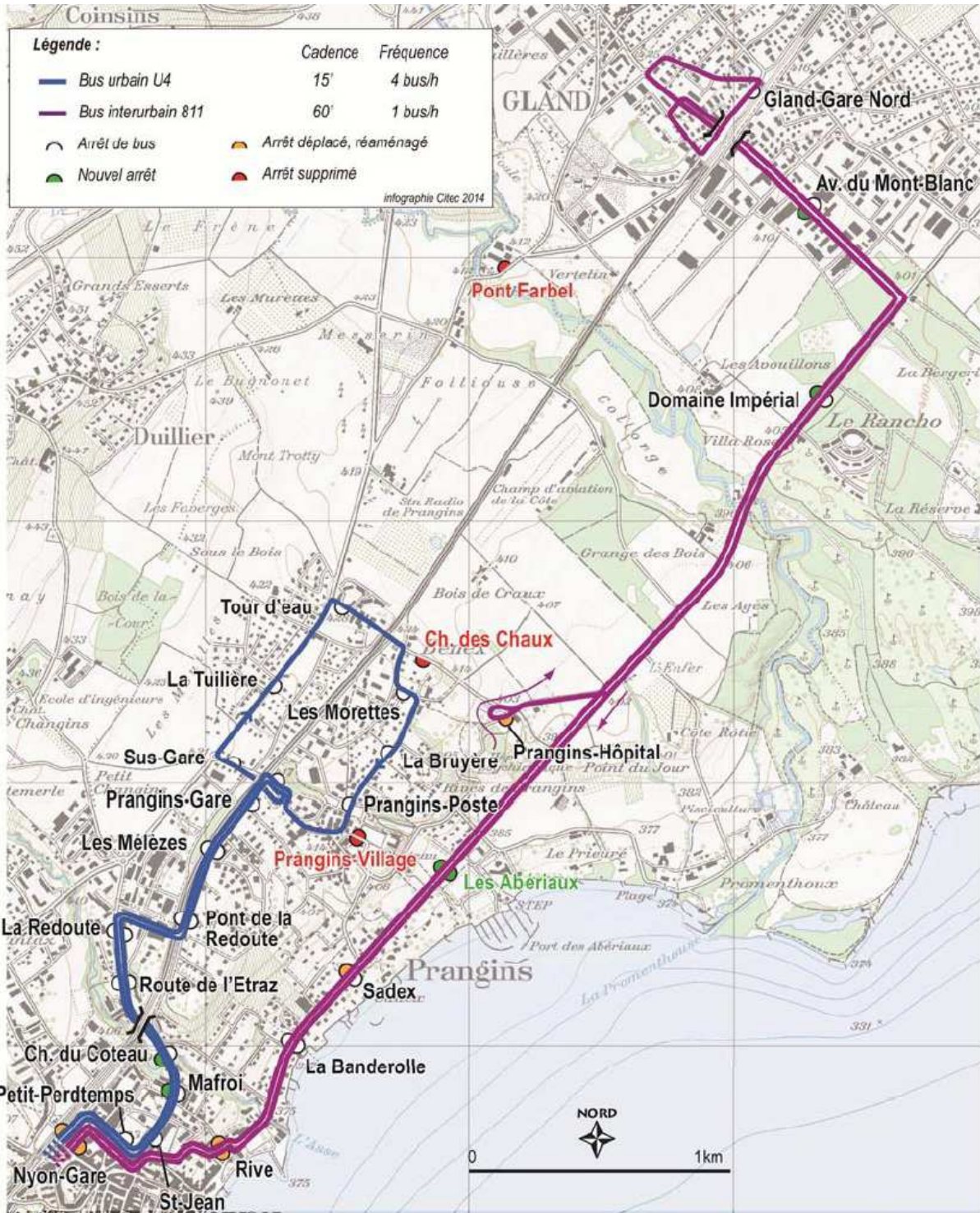
La mise en service le 14 décembre 2014 du nouveau réseau urbain au 1/4h de Nyon-Prangins nécessitait de réorganiser la ligne régionale TPN 10.817 Nyon-Prangins-Gland en conséquence. Avec l'accord des quatre communes concernées (Nyon, Prangins, Gland, Vich) et de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton, le Conseil régional a mené une étude durant le printemps 2014. Cette étude a conclu à la nécessité de supprimer la ligne TPN 10.817 au profit du prolongement de la ligne TPN 10.811 Coppet – Nyon jusqu'à Gland via la Route Suisse.

Cette variante, validée par les communes concernées et la DGMR en juillet 2014, permet d'améliorer la desserte fine des quartiers le long de la Route Suisse entre Nyon et Gland par des arrêts bidirectionnels, la tenue d'une cadence horaire sur ce tronçon (dans un premier temps) et le maintien de correspondances de qualité en gare de Nyon (trains InterRegio) et en gare de Gland (trains RegioExpress) pour un coût d'exploitation (nombre de bus – kilomètres annuels) équivalent à celui de l'horaire 2014.

La liaison entre Prangins et Nyon effectuée par la ligne TPN 10.817 Nyon-Prangins-Gland a été reprise le 14 décembre 2014 par la ligne urbaine TPN 10.805 Nyon-Prangins-Nyon dont la cadence a été augmentée au 1/4h.

Dans ce contexte, l'adaptation des deux carrefours à feux à Prangins sur la Route Suisse s'inscrit dans la logique régionale d'amélioration des transports publics et dans la continuité des aménagements déjà réalisés dans la région et des feux installés en ville de Nyon. Elle bénéficiera aux voyageurs de la ligne de bus 10.811, prolongée jusqu'à Gland, qui verront leurs correspondances fiabilisées.

En outre, nos feux sont aujourd'hui obsolètes et doivent être modernisés. La commune de Prangins saisit cette occasion pour effectuer ces travaux à moindre coût.



Projets

L'objet de ce préavis communal concerne le remplacement des deux carrefours à feux sur la Route Suisse pour permettre la priorisation des transports publics.

Ce projet s'inscrit dans la même démarche que les feux installés en ville de Nyon, à Coppet, à Commugny et à Rolle pour le changement d'horaire du 14 décembre 2014.

L'élaboration des projets de carrefours à feux prioritaires pour les bus a nécessité une étroite collaboration entre les communes concernées, le Canton et le Conseil régional. Il s'agit de relever l'état d'esprit positif qui a prévalu lors des discussions, en particulier avec la Ville de Nyon, qui assurera la gestion centralisée du système de détection permettant aux bus de communiquer avec les feux. En 2014, suite à la signature d'une convention partenariale établie sous la coordination du Conseil régional, 30 bus TPN et 36 bus CarPostal ont été équipés pour ce faire.

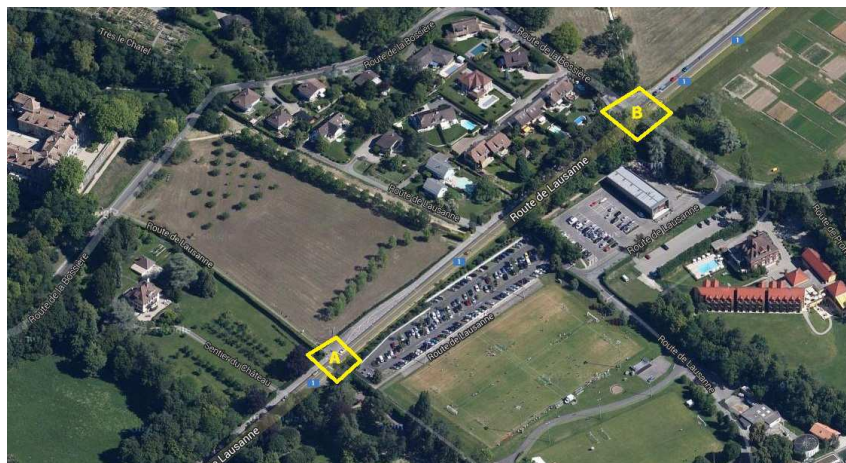
A Prangins, les carrefours suivants font l'objet du présent préavis :

- A - Carrefour Rte Suisse / passage piétons Prangins
- B - Rte Suisse / Musée National Prangins

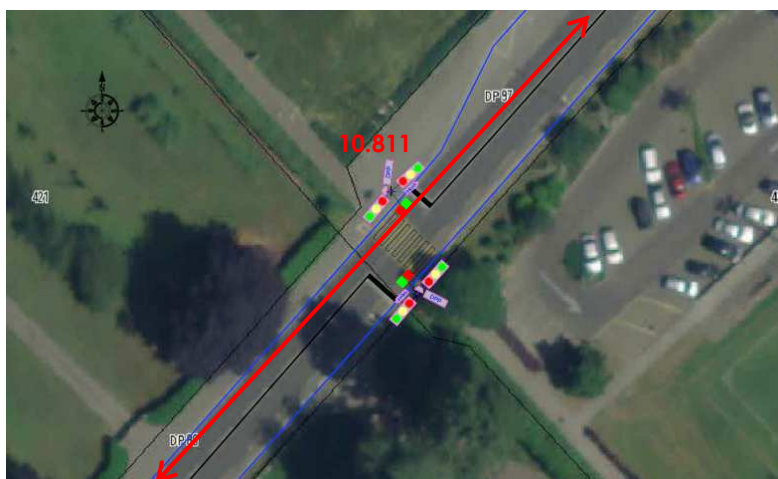
Ces carrefours adaptés ont pour objectifs de prioriser la nouvelle ligne TPN 10.811 Coppet – Nyon – Gland sur la Route Suisse et de sécuriser les cycles. La sécurité des traversées piétonnes sera maintenue.

De plus, l'adaptation du carrefour A est nécessaire pour l'exploitation du nouvel arrêt Prangins, Les Abériaux. En effet, dans le sens Nyon-Gland, l'arrêt étant sur chaussée, il s'agit de bloquer les véhicules derrière le bus, le temps de l'arrêt, de manière à éviter les dépassements dangereux.

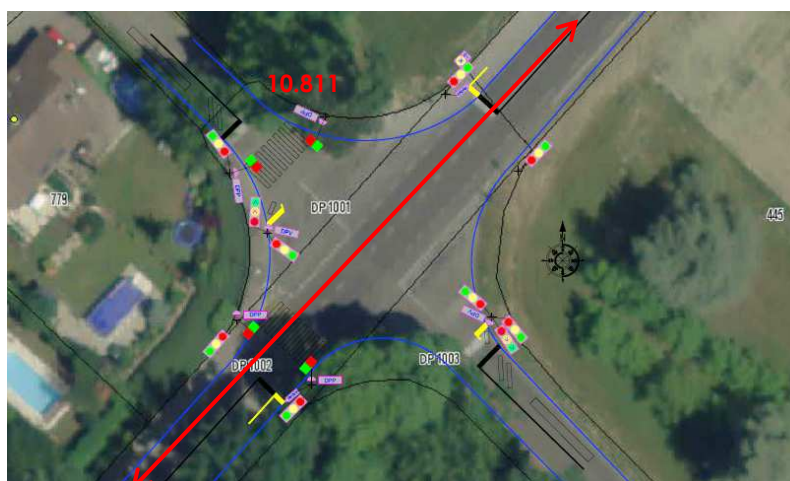
Le carrefour B permettra également d'améliorer la sécurité des cycles grâce à la création de sas permettant aux cyclistes de remonter les files de véhicules à l'arrêt pour bénéficier d'un départ anticipé.



Carrefours régulés à adapter sur la Route de Lausanne pour prioriser le bus (fond : google maps)



Carrefour Prangins – A - Rte Suisse / passage piétons - Projet Transitec



Carrefour Prangins – B - Rte Suisse / Musée National – Projet Transitec

Les plans d'équipement des carrefours A et B sont en annexe. Sous réserve de la validation des crédits, le démarrage des travaux est prévu dès mai 2015.

Coûts

Pour rappel, la réorganisation des transports publics régionaux bénéficie de la participation financière du Conseil régional à travers le fonds de CHF 13,5 millions affecté aux transports publics. Cette participation au financement des études et des aménagements d'infrastructures se fait selon une clé de répartition basée sur la différenciation des mesures de confort local (p. ex. prolongement de trottoir, création d'un abri de bus) et des mesures nécessaires au passage des bus régionaux.

Dans le cas d'espèce, l'entier des investissements est subventionné à 75% par le Conseil régional du fait de l'intérêt régional de ces aménagements (voir tableaux ci-dessous établis par le bureau d'ingénieur sur la base des soumissions rentrées).

Pour les travaux de génie civil, de marquage et le système de feux, il s'agit de coûts maximaux qui seront réduits dans la mesure où les installations existantes (mâts, tubes, marquages, etc.) pourront être réutilisées.

Carrefour Prangins Rte Suisse / passage piétons	Montants	Part commune		Part région	
Carrefour A - cn13	CHF	CHF	%	CHF	%
Travaux de génie civil	15'000.00	3'750.00	25%	11'250.00	75%
Marquage et signalisation	2'000.00	500.00	25%	1'500.00	75%
Système de feux et de détection	44'161.86	11'040.47	25%	33'121.40	75%
Honoraires ingénieur transport	8'878.39	2'219.60	25%	6'658.79	75%
Honoraires ingénieur civil	2'000.00	500.00	25%	1'500.00	75%
Divers et imprévus	10'000.00	2'500.00	25%	7'500.00	75%
Total HT	82'040.25	20'510.06	25%	61'530.19	75%
TVA 8%	6'563.22	1'640.81	25%	4'922.42	75%
Total travaux TTC	88'603.47	22'150.87	25%	66'452.60	75%
Frais de communication (1%)	886.03	221.51	25%	664.53	75%
Grand Total	89'489.50	22'372.38	25%	67'117.13	75%
Arrondi	89'500.00	22'500.00		67'000.00	

Carrefour Prangins - Rte Suisse/Musée National	Montants	Part commune		Part région	
Carrefour B - cn14	CHF	CHF	%	CHF	%
Travaux de génie civil	40'000.00	10'000.00	25%	30'000.00	75%
Marquage et signalisation	3'500.00	875.00	25%	2'625.00	75%
Système de feux et de détection	75'012.78	18'753.20	25%	56'259.59	75%
Honoraires ingénieur transport	15'080.72	3'770.18	25%	11'310.54	75%
Honoraires ingénieur civil	3'500.00	875.00	25%	2'625.00	75%
Divers et imprévus	10'000.00	2'500.00	25%	7'500.00	75%
Total HT	147'093.50	36'773.38	25%	110'320.13	75%
TVA 8%	11'767.48	2'941.87	25%	8'825.61	75%
Total travaux TTC	158'860.98	39'715.25	25%	119'145.74	75%
Frais de communication (1%)	1'588.61	397.15	25%	1'191.46	75%
Grand Total	160'449.59	40'112.40	25%	120'337.19	75%
Arrondi	160'500.00	40'000.00		120'500.00	

Le montant global des travaux est de CHF 250'000.- TTC au maximum y compris les frais de communication (élaboration de supports de communication, participation à la promotion du réseau de transports publics). Après déduction de la subvention du Conseil régional, conditionnée par le vote du Conseil intercommunal prévu le 1^{er} avril 2014, la part à charge de la commune de Prangins serait de CHF 62'500.- TTC.

Il est à souligner que les montants réels de travaux pourront être inférieurs aux montants annoncés ci-dessus en fonction de la réutilisation possible du matériel déjà en place et des tubes existants pour le câblage.

Aspect du développement durable

Le Conseil régional et la Municipalité de Prangins ont élaboré ce projet de concept sous l'angle du développement durable en ayant une perspective transversale et une vision à long terme. La vétusté des installations existantes ne permettait pas leur maintien pour y greffer le système de détection prioritaire pour les transports publics.

Au niveau économique, le maximum sera fait pour réutiliser le plus possible du matériel déjà en place et des tubes existants pour le câblage. Il est à relever que la technologie des LED, utilisée dans les nouveaux carrefours à feux, induit une consommation électrique plus faible ainsi que des coûts de maintenance optimisés.

Dans l'optique de favoriser le report modal et diminuer le nombre de véhicules individuels sur les routes, l'installation de ces deux carrefours permettra de fiabiliser les temps de parcours de la ligne de bus TPN 10.811 et donc de rendre plus attractive l'offre en transports publics. La création de sas pour les vélos et le maintien des traversées piétonnes sécurisées favoriseront également les déplacements en modes doux.

Conclusion

La réalisation de ces carrefours à feux s'inscrit dans la logique régionale d'amélioration des transports publics et dans la continuité des aménagements déjà réalisés dans la région et sur le territoire communal, notamment pour la mise en place du nouveau réseau urbain Nyon-Prangins cadencé au 1/4h. Ces carrefours permettront de prioriser les bus au moyen du système de détection déployé à l'échelle de la région nyonnaise, fruit d'une étroite collaboration entre les communes concernées, les transporteurs TPN et CarPostal, le Canton et le Conseil régional.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

vu le préavis municipal No 66/15 concernant une demande de crédit de CHF 62'500.- pour l'installation de deux carrefours à feux prioritaires sur la Route Suisse pour la ligne TPN 10.811;

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

ouï les conclusions de la Commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1) d'adopter le préavis municipal No 66/15 concernant une demande de crédit de CHF 62'500.- pour l'installation de deux carrefours à feux prioritaires sur la Route Suisse pour la ligne TPN 10.811 ;
- 2) d'accorder un crédit de CHF 62'500.- pour le financement de ces travaux ;
- 3) de financer ce crédit par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par le biais d'un emprunt conformément aux dispositions de l'article 19, chiffre 7, du Règlement du Conseil communal ;
- 4) de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de CHF 6'250.- par année, au titre d'amortissement de ce crédit.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 26 janvier 2015, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire adj.

François Bryand

Nelly Pichon

Annexes : ment.

